Elections

Ou trouver les bureaux de vote :

- **1er bureau :** Bureau centralisateur Mairie 232 rue Jules Michelet
- **2ème bureau :** Centre de loisirs municipal 7 avenue du Général de Gaulle
- **3ème bureau :** Ecole maternelle Jean de la Fontaine 15 rue Jean de la Fontaine

Comment voter

Pour voter, vous devez vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité puis vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription ou l'année même de leur inscription, en cas d'élection. Certaines années, tous les électeurs reçoivent une nouvelle carte. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Le jour du scrutin, le déroulement des opérations électorales est encadré par des règles précises depuis l'ouverture du bureau de vote jusqu'à la proclamation des résultats.

Les bureaux de vote ouvrent à 8h00 et ferment à 18h00.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L’inscription sur les listes électorales est obligatoire.
Elle relève, à l’exception de certains cas, d’une démarche volontaire.

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d’inscription sur les listes électorales, l’Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) inscrit automatiquement sur les listes électorales les personnes qui viennent d’acquérir la majorité (18 ans) à condition qu'elles aient effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans , les personnes qui viennent d’être naturalisées (sous réserve qu’elles aient la majorité) et les personnes dont l’inscription est ordonnée par le juge.

Pour tout renseignement concernant une demande d'inscription sur les listes électorales, merci de vous rendre sur la page Démarches et informations pratiques.

À télécharger
Fichier
RÉSULTATS DU 1ER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 30 JUIN 2024 À LIANCOURT. (.pdf - 73.57 Ko)